

Québec, le 27 janvier 2016

**Information importante destinée aux consultants en architecture
(Architectes et technologues professionnels)**

Objet : Séance d'information portant sur les nouvelles façons de faire et les nouveaux outils concernant les services d'adaptation du domicile

Madame,
Monsieur,

Dans un souci constant d'améliorer ses services, la Société de l'assurance automobile du Québec (Société) a élaboré de nouvelles façons de faire et de nouveaux outils concernant les services d'adaptation du domicile.

Nouveau processus pour les demandes d'adaptation du domicile

Nous sommes heureux de vous annoncer qu'un nouveau processus s'appliquera dès le 1^{er} avril 2016. Cela se traduira, entre autres, par l'utilisation de nouveaux formulaires, par la précision des rôles et des responsabilités des intervenants concernés ainsi que des échéanciers afférents. Le nouveau processus permettra notamment de cibler les aménagements admissibles avant la visite du consultant en architecture au domicile du client avec un formulaire standard intitulé « *Besoins admissibles* ». La Société pourra aussi assister à cette visite par « *discussion visuelle* ».

Les nouvelles façons de faire s'appliqueront aux personnes accidentées pour lesquelles le remboursement des frais d'adaptation du domicile sera autorisé par la Société le ou après le 1^{er} avril 2016.

Nouveaux formulaires

Les nouveaux formulaires ont pour but de faciliter le suivi des demandes d'adaptation du domicile. Ainsi, les ergothérapeutes devront remplir un formulaire d'évaluation standardisé qui permettra une meilleure cohérence et équité dans l'élaboration des recommandations. Un rapport clair, précis et pertinent assurera également un traitement plus rapide par la Société.

La Société s'assurera que les demandes d'adaptation du domicile soient traitées dans les meilleurs délais. Il est toutefois important d'attendre l'autorisation de la Société avant d'entreprendre toute adaptation.

Soulignons que ces nouvelles façons de faire et ces nouveaux formulaires en format PDF dynamique seront prochainement déposés dans l'extranet Santé de la Société réservé aux professionnels de la santé, au www.saaq.gouv.qc.ca/sante.

Séances d'information

La Société vous convie à l'une ou l'autre des séances d'information qui se dérouleront :

Région de Québec

Lieu : Société de l'assurance automobile du Québec
333, boulevard Jean-Lesage
Québec (Québec), G1K 8J6
Salle de réunion M-230

Date : 29 mars 2016, de 13 h 30 à 16 h 30

Ou

Région de Montréal

Lieu : Société de l'assurance automobile du Québec
1545, boulevard Le Corbusier
Laval (Québec), H7S 2K6
Salle de réunion du Centre de service de Laval

Date : 31 mars 2016, de 13 h 30 à 16 h 30

Les thèmes abordés lors de la séance d'information sont les suivants :

- Nouveau processus pour les demandes d'adaptation du domicile.
- Nouveaux formulaires :
 - ✓ Canevas « *Rapport d'évaluation fonctionnelle – Adaptation du domicile* ».
 - ✓ *Besoins admissibles*.
- Directive administrative portant sur l'adaptation du domicile.

Si vous êtes intéressés à assister à l'une de ces séances d'information, vous devez confirmer votre présence par courriel auprès de monsieur Stéphane Goulet (Stephane.Goulet@saaq.gouv.qc.ca) au plus tard le 15 mars 2016. Le nombre de places est limité.

Vous avez des questions ?

Pour de plus amples renseignements sur la séance d'information, vous pouvez également communiquer avec monsieur Stéphane Goulet au 418 528-4262.

Si vous avez des questions en lien avec ces nouvelles façons de faire, vous pouvez joindre monsieur Marc Chamberland au 418 528-3333, poste # 85737.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

(Original signé)

Vicky Lizotte, CPA, CA

c. c. OTPQ, OAQ